

## Annexe 1 – De la stratégie indirecte de l’Elysée et des différents groupes de mercenaires

Pour la lecture de cette annexe, on pourra se référer notamment à : « *Le crapuleux destin de Robert-Bernard Martin - Bob Denard et le Rwanda* », *Survie*, 2018, p.15 à 29.

Début mai 1994, Jean-Marie Desalles, du groupe Denard, est au Rwanda.

A la même période, Paul Barril se rend au Rwanda avec son équipe de quatre mercenaires. Ceux-ci resteront sur place une bonne partie du mois de mai.

Le 6 mai, le général Quesnot écrit à François Mitterrand qu’il dispose des relais pour une stratégie indirecte au Rwanda.

Après des discussions avec les Rwandais, Paul Barril signe le 28 mai un contrat d’assistance avec le premier ministre du GIR, qui inclut livraison d’armes et fourniture de mercenaires.

Fin juin 1994, suite à un article de presse de Colette Braeckman qui pointe une piste française dans l’attentat du 6 avril, Paul Barril intervient au journal télévisé de France 2 et diffuse de fausses informations au journal *Le Monde*, dans ce qui apparaît vite comme une opération d’enfumage médiatique.

Un article de la *Lettre du Continent* du 14 juillet 1994<sup>1</sup> mentionne un réseau de mercenaires, « réactivé » depuis Bruxelles, qui a cette fois-ci mené plusieurs expéditions au Rwanda pendant le génocide. Les discussions ont débuté à la mi-mai, les mercenaires ont été envoyés à Gisenyi via Goma pour « épauler les Forces armées rwandaises et les milices hutues ». Parmi les organisateurs se trouvent un « marchand d’armes belge », un « noble français » ancien conseiller de chefs d’État africains, un « ancien chef mercenaire des Comores » ...

Différents éléments suggèrent que la justice française pourrait s’intéresser au marchand d’armes Jacques Monsieur. Celui-ci organisait par ailleurs, à partir de son haras en France – et à l’initiative de la DST et du ministère de l’intérieur de la République Française –, un trafic vers la Croatie, qui incluait un package « armes + instructeurs »<sup>2</sup>.

De même, d’autres éléments suggèrent que la justice française pourrait s’intéresser à Jean-François Etienne des Rosaies. Celui-ci a eu de hautes responsabilités dans la communauté du renseignement français. Il était alors membre des réseaux Pasqua<sup>3</sup>. Présenté par la presse comme un « *Marchiani bis* », il sera par la suite nommé préfet, deviendra le futur « monsieur cheval » du président Sarkozy, et sera impliqué dans une autre affaire franco-belge, celle du Kazakhgate, aux côtés d’ailleurs d’Eric Lambert et de Catherine Degoul – qui furent respectivement bras droit de Paul Barril à SECRETS et avocate de Paul Barril.

Par ailleurs, un envoi de « volontaires » vers Gisenyi via Goma a apparemment été organisé par l’avocat belge Mario Spandre pendant le génocide<sup>4</sup>. Il s’agit vraisemblablement du même groupe de mercenaires. Mario Spandre connaît Bob Denard de longue date : c’est lui qui avait déjà recruté les « affreux » pour le compte de Tshombé dans les années 60. Et dans les années 1990, Mario Spandre était également en contact avec les réseaux Pasqua, ayant joué un rôle dans l’affaire Sofremi-Angolagate<sup>5</sup> – scandale de vente d’armes où ont été impliqués le fils Mitterrand et les réseaux Pasqua.

La question des relations Mitterrand-Pasqua en lien avec la stratégie indirecte au Rwanda est ainsi posée.

Pendant l’opération Turquoise, l’exfiltration du Rwanda par l’armée française de « blancs » n’a jamais été expliquée. Certains auteurs pensent qu’il pourrait s’agir de quelques dizaines de soldats des forces spéciales

1 « *Mercenaires* », *La Lettre du Continent* n°215, 14 juillet 1994

2 « *Ventes d’armes : dans les filières du trafic* », *Spécial Investigation*, Vanina Kanban, TV Presse Productions, 2009

3 Charles Pasqua aurait été l’un des partisans les plus engagés à la stratégie française de réhabilitation de Mobutu en échange du soutien de celui-ci aux FAR – cf. Jean-Paul Cadet, « *Cent mille miliciens contre Kigali ?* », *Le Nouvel Afrique-Asie*, juillet-août 1995.

4 Audition d’Eugène Nahimana par l’auditorat belge, 12 août 1994. Eugène Nahimana, dans ses notes, mentionne « 300 paras », une « *force d’interposition* », des « volontaires » qui vraisemblablement font référence à un même groupe de mercenaires, finalement en « *nombre restreint* ».

5 Mario Spandre est aujourd’hui décédé. D’où la demande de *Survie* d’auditionner Jean-Bernard Curial, peut-être la seule personne de l’affaire Sofremi-Angolagate qui ait fait amende honorable, car M. Curial avait travaillé avec Mario Spandre à cette occasion, et connaissait bien l’Afrique et les réseaux Pasqua.

restées au Rwanda pendant le génocide, quand d'autres estiment que ceux-ci se sont exfiltrés tous seuls. Pierre-Henri Bunel parle de l'évacuation par le COS<sup>6</sup> d'« *hommes fatigués qui avaient l'air de journalistes* », des « *voyageurs insolites qui à leur arrivée en France quittaient discrètement les aéroports militaires* »<sup>7</sup>. On ne peut donc exclure que cette opération d'exfiltration par le COS pendant Turquoise corresponde au démontage d'une opération mercenaire<sup>8</sup>.

On rappellera que pendant Turquoise il y avait une opération dans l'opération, et que celle-ci semble avoir eu la priorité sur tout le reste. Ce choix des décideurs parisiens peut d'ailleurs être une des pistes d'explication de l'abandon des Tutsis de Biseseso – lesquels continueront de se faire massacrer pendant 3 jours où l'armée française est à proximité et informée de leur situation. Seule une minorité de ces Tutsis survivra et sera sauvée grâce à l'initiative de soldats français agissant sans avoir reçu d'ordre<sup>9</sup>.

Enfin, on doit noter que le réseau de mercenaires de « Matonge » était co-dirigé par un marchand d'armes belge. Or il serait étonnant de faire appel à un marchand d'armes si la prestation n'incluait que des mercenaires et pas d'armes ni munitions...

Paul Barril affirme quant à lui qu'il n'a pas livré d'armes. Mais il a bien convenu les termes d'un contrat en ce sens.

Des livraisons d'armes illicites, pour le compte des génocidaires, en coordination avec les autorités françaises, ont eu lieu via Goma. C'est déjà le cas en mai selon Philippe Jehanne du ministère de la Coopération. C'est encore le cas en août selon Walfroy Dauchy qui dans son témoignage parle de livraisons par le transitaire Spairops – lequel transitaire a donc du travailler avec un marchand d'armes.

Du point de vue de certains officiels Rwandais, la seconde partie du contrat du 28 mai n'a pas été réalisée par Paul Barril, comme l'indique un compte-rendu des FAR du 9 septembre 1994<sup>10</sup>. Mais, d'une part tous les dirigeants Rwandais ne sont pas dans la confiance des arbitrages ou dossiers les plus sensibles ou ne communiquent pas sur ceux-ci. D'autre part, les Rwandais ne sont probablement pas mis au courant des arrangements internes aux réseaux français. Ce compte-rendu des FAR ne mentionne pas les livraisons d'armes perçues par les FAR comme "gratuites" (ainsi, celle du 9 avril par l'armée française à Kigali n'apparaît pas), et ce document indique cette mention étrange : "*L'opération TURQUOISE NE voulant PAS superposer avec tout autre coopération française avec le Rwanda a fait rater la mission BARRIL...*" formule dont l'interprétation peut se comprendre de plusieurs façons – soit le contenu du contrat du 28 mai n'aurait pas été réalisé, soit le contenu de cette « *autre coopération française* » qu'incarnait Paul Barril aurait été réallouée à d'autres en lien avec Turquoise. Il existe une 3<sup>ème</sup> interprétation possible. Ainsi, si l'hypothèse selon laquelle Turquoise aurait participé à démanteler l'opération de Matonge se vérifiait (après, par exemple, des changements d'arbitrages au sein de l'appareil d'état français, avec une redéfinition de la stratégie indirecte restreinte alors au seul champ de l'ex-Zaïre<sup>11</sup>), on pourrait lire la formulation des Rwandais comme une identification de l'envoi des mercenaires de Matonge à la mission Barril, cette mission n'ayant alors pas été menée à son terme.

On remarquera qu'en tout état de cause, la formulation des FAR implique que le décideur qui impose ses décisions à Paul Barril est bien l'État français.

Par ailleurs, il est établi au dossier que Paul Barril est en contact avec des officiels français, et qu'il envisage – a minima – une sous-traitance pour la 2<sup>nde</sup> partie du contrat... Et différents éléments suggèrent que Paul Barril pourrait être lié aux réseaux de Matonge et de Denard.

A l'Élysée officiaient François Mitterrand, le général Christian Quesnot, Hubert Védrine, Bruno Delaye. Le général Huchon était en poste au ministère de la coopération. Charles Pasqua était ministre de l'intérieur.

---

6 Commandement des Opérations Spéciales

7 « *La France au Rwanda (1990-1994): entre abstention impossible et engagement ambivalent* », Olivier Lanotte, 2007, p. 458-459 et p.369 note 107. « *Mes services secrets: souvenirs d'un agent de l'ombre* », Pierre-Henri Bunel, 2001, p.350, p.353-354.

8 Il faudrait alors comprendre ce démantement comme conséquence d'un changement de stratégie (risques face à l'avancée du FPR et/ou divergences au sein de l'appareil d'État français), démantement alors vu comme une priorité pour Turquoise afin que l'envoi de mercenaires ne soit pas rendu public.

9 Olivier Lanotte, « *La France au Rwanda...* » *op.cit.* ; Pierre-Henri Bunel, « *Mes services secrets...* » *op.cit.*

10 Compte-rendu des FAR, dans un courrier du 29 septembre 1994 du général Bizimungu au 1<sup>er</sup> Ministre Kambanda. Voir également le courrier du 13 septembre 1994 du ministre de la défense Bizimana au président Sindikubwabo.

11 Il est établi notamment que le réseau Denard continue d'échanger avec les ex-FAR à l'été 1994 pour une prestation dans l'ex-Zaïre.

A l'été 1994, une promotion au grade de commandant dans le cadre de la réserve a été proposée à Paul Barril.

Bob Denard utilisait le pseudo de Robert Bernard Martin pour ses opérations au Rwanda. En 1995, le nouveau faux passeport de Bob Denard au nom de Robert Bernard Martin a été émis par la préfecture des hauts de Seine, alors fief du ministre de l'intérieur Charles Pasqua.

Il est ainsi probable qu'une partie de l'Etat français, notamment l'Élysée, soit commanditaire des actions au Rwanda de Paul Barril, Bob Denard, et des réseaux Pasqua, et qu'un partage des tâches ait été opéré au sein de ce réseau.

Il est également vraisemblable que la stratégie indirecte de l'Élysée ait évolué, contrainte de s'adapter à la réalité de la retraite des FAR vers le Zaïre (et peut-être d'éventuelles divergences de vue au sein de l'appareil d'Etat français en période de cohabitation).